

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE VAUX

COMPTE RENDU DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 Mars et 11 Avril 2013

CONSEIL DU 21 MARS 2013

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Après enquête auprès des parents et des institutrices, le conseil municipal fixe la date de mise en application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2013.

CESSION DU BAIL DE CHASSE INTERCOMMUNAL DES COMMUNES DE VAUX - JUSSY - STE RUFFINE

Suite à la réunion de la commission consultative de la chasse intercommunale du 20.03.2013 qui a émis un avis favorable à la cession du bail de Monsieur Vianney PONS. Le conseil municipal décide d'attribuer le bail de chasse intercommunal à Monsieur Norbert MOLOZAY.

CONSEIL DU 11 AVRIL 2013

VENTE D'UNE PARTIE D'UN TERRAIN COMMUNAL

Le conseil municipal décide de vendre à Monsieur PALLOTTA Stéphane une partie de la parcelle communale cadastrée section 1 parcelle 306 située derrière son habitation. La parcelle est cédée au prix de 20 000 €. Les frais d'arpentage, de notaire et d'inscription au livre foncier sont à la charge de l'acquéreur.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le conseil municipal a examiné et adopté à l'unanimité le compte administratif 2012 qui fait apparaître comme résultat de clôture les comptes suivants :

- pour la section de fonctionnement un excédent de 76 338,41 €
- pour la section d'investissement un déficit de 90 400,75 €.

COMPTE DE GESTION 2012

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion 2012 qui laisse apparaître un déficit global de 14 062,34 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement d'un montant de 76 338,41 € est affecté en totalité en investissement.

FIXATION DU TAUX DES TROIS TAXES

Le conseil municipal a décidé d'augmenter par 12 voix pour et 1 contre, les taux d'imposition de la taxe d'habitation à 9,03% au lieu de 8,90%, du foncier bâti à 8,63% au lieu de 8,51% et de laisser inchangé le foncier non bâti à 61,29%.

BUDGET PRIMITIF 2013

Après avoir examiné le projet de budget primitif de l'exercice 2013 et après en avoir délibéré, le conseil municipal a approuvé et voté à l'unanimité le BP 2013 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- section de fonctionnement : 442 884,00 €
- section d'investissement : 476 600,75 €

LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Le conseil municipal fixe le montant du loyer du logement communal situé au 5 Bis rue de l'Eglise à Vaux à la somme mensuelle de 600 €. Le logement sera disponible début juin 2013.

LOCATION D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Le conseil municipal autorise le Maire à contacter un bail d'une durée de 9 ans avec le CAT de l'Espoir sur le terrain de foot parcelle cadastrée section 3 N°182 pour un loyer annuel de 500 € révisable tous les ans selon l'indice de référence. La parcelle sera affectée au maraîchage BIO. Voté 10 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

Informations Diverses

Le conseil municipal a décidé

- de ne pas adhérer à Moselle Agence Technique
 - de ne pas attribuer de subvention au Téléthon et à la prévention routière
- Donne lecture de la réponse du courrier envoyé au RL concernant la vitesse excessive dans le du livreur de journaux.